

## Et mon cou, c'est du poulet ?... ;-)

**Date :** 28 novembre 2016

Depuis juin 2015, le patron de la sarl Algo qui exerce sous la dénomination commerciale « Le coucou rennais », co-préside l'association Galléco au nom de l'ensemble des prestataires adhérents au réseau des utilisateurs de la monnaie locale.

J'ai précédemment pointé le détournement d'identité avicole qui permet à cette enseigne de restauration de se livrer à une véritable captation de notoriété.

J'ai regretté que ce restaurant profite ainsi sans aucune raison du travail, des investissements et de la réputation d'un réseau de producteurs locaux solidaires, souvent engagés depuis bien longtemps au service d'une agriculture durable... alors même que cet établissement ne cuisine aucunement le fameux « coucou de Rennes » auxquels les rennais sont si attachés.

J'ai souligné que cette appellation constitue une évidente tromperie sur la marchandise, mais je n'avais pas encore dit qu'elle constitue également une criante déconsidération du patrimoine vivant local : je le dis maintenant.

Même si ça me paraît très insuffisant, je salue l'effort qui a été fait à la marge et dans un second temps pour peindre en rose bien pâle deux très jolis petits guillemets autour du mot « coucou », et je souris en voyant que le restaurant affiche désormais servir du poulet "cu nu aux pattes bleues" quand il s'agit en réalité de poulet "cou nu aux pattes bleues" !...

Les preuves :



Pour un spécialiste du poulet, ça fait quand même tout... drôle ;-)

En tous cas, le propriétaire des lieux paraît avoir eu suffisamment conscience d'un comportement que l'on appelle en droit du parasitisme pour avoir rebaptisé son « produit phare », à 2 reprises déjà au cours de ses 2 premières années d'activité : « le p'ti coucou » en 2013 est ainsi devenu « le p'ti gallo » en 2014 (mais pas de chance, c'était le nom d'un de ses fournisseurs en produits laitiers), avant de s'appeler « le p'ti rennais » en 2015 (jusqu'à ce que l'enseigne de restauration du même nom ne s'en plaigne, peut-être ?...).

Tout cela fait quand même assez rock'n roll !...

J'ajoute au passage que dans le même temps, le même produit exactement est passé de 6 gallécos/euros fin 2013 à 7 gallécos/euros en 2014, puis à 8 gallécos/euros en 2015 (soit 33,33 % d'augmentation en 2 ans).



Dans le parfait prolongement de ces dispositions, je suggère sans rire - ou presque - que d'ici la fin de l'année 2016 « le p'ti rennais » soit rebaptisé « le p'ti brétillien » et que son prix soit porté vite fait au niveau de 9 gallécos.

Ceci pourrait permettre le reversement de 1 euro au fournisseur des gallinacés, qui - dans un réseau véritablement solidaire - mériterait peut-être une meilleure rémunération de ses produits... puisque les derniers résultats d'exploitation de ce « partenaire » qui ont été publiés font état d'un constant déficit : 44.516 euros en 2012, 60.196 euros en 2013, 34.951 euros en 2014.

Je parle ici en euros puisqu'il se trouve que le co-président de l'association Galléco représentant les prestataires du réseau Galléco a choisi pour son propre commerce un prestataire qui n'appartient pas au réseau Galléco : on ne peut pas être parfait.

D'ailleurs, s'il était parfait... il aurait certainement participé à plus d'une réunion du conseil des collèges sur les 5 réunions qui se sont tenues depuis la séance au cours de laquelle il a été désigné co-président en juin 2015 jusqu'à la dernière séance dont le compte rendu a été publié, qui s'est tenue en août 2016.

On ne peut pas être partout non plus, mais je trouve que tout cela pose quand même de sérieuses questions sur la nature, le fonctionnement et la crédibilité du réseau Galléco.